

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N° DEL099-17

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 5 décembre 2017, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA,
C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER,
P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, P.
VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Gisèle Le Cloarec, en date du 11 décembre 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Habib El Gares, en date du 11 décembre 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean-Paul Gabbero, en date du 7 décembre 2017)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Pierre Verri, en date du 11 décembre 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 10 décembre 2017)
M^{me} AMBREGNI Nadège (Pouvoir à Alberte Bonnin-dessarts, en date du 11 décembre 2017)

Absents excusés :

M. Stéphane DUBOIS
M^{me} Gisèle GONZALEZ

M. PAUL BERTHOLLET A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association
intercommunale de la colline du Mûrier dans le cadre du
service de BusTaxi.**

Rapporteur : Jacques FABBRO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Comme l'année précédente, les habitants de la colline du Mûrier souhaiteraient renouveler
l'expérience du BusTaxi.

Pour l'année 2016, la ville de Gières a accordé une subvention de 1 500 € à l'association
intercommunale de la colline du mûrier pour la mise en place d'un BusTaxi, service
expérimental de desserte des zones peu denses grâce à un rabatement en taxi vers l'arrêt
de transports en commun le plus proche.

Le service BusTaxi a remporté un vif succès. C'est pourquoi, la commune souhaite continuer à soutenir cette démarche en accordant 750 € pour accompagner ce dispositif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder cette subvention de 750 € à l'association intercommunale de la colline du Mûrier,
- de dire que crédits seront inscrits sur le budget 2017.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 11 décembre 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.